

Appel à candidature par l'association Marocaine de Planification

Familiale (AMPF) Rabat – Maroc pour le recrutement d'une assistance
technique nationale dans le cadre de la deuxième phase de renforcement
de sa gouvernance

Termes de référence

I. Contexte

Conformément au Dahir Chérifien numéro 1-58-376, du 3 Journada premier 1378 (15 novembre 1958), règlementant le droit d'association tel qu'il a été modifié et complété, l'Association Marocaine de Planification Familiale (AMPF) a été constituée en 1971 et a été reconnue d'utilité publique, par le décret numéro 72-477 du 8 juin 1972.

Conformément au Décret numéro 2-04-969, du 28 kaada 1425 (10 janvier 2005), pris pour l'application du dahir N° 1-58-376 du 3 journada I 1378 (15 novembre 1958) règlementant le droit d'association.

L'AMPF est membre à part entière de la Fédération Internationale de la Planification Familiale (IPPF). Depuis sa création L'AMPF est un acteur d'influence en ce qui concerne les questions de santé et de droits sexuels et reproductifs applicables au contexte national. Elle fonde son travail sur une assise statutaire conforme à la législation nationale et aux procédures fixées par l'IPPF.

La vision de l'AMPF est celle d'un Maroc où toutes les femmes, tous les hommes et tous les jeunes ont accès à l'éducation, aux informations et aux services en Santé Sexuelle et Reproductive /SSR dont ils ont besoin, et que la santé en général et la santé reproductive en particulier font partie des droits fondamentaux assurés.

Le plan stratégique 2016-2022 de l'AMPF est en cohérence avec le cadre stratégique de l'IPPF, et couvre quatre résultats transformateurs élaborés sur la base de l'analyse de la situation du contexte international et national, l'identification des besoins des différentes cibles :

Résultat 1 : le Gouvernement respecte, protège et met en œuvre un arsenal juridique et des stratégies en faveur des Droits à la Santé Sexuelle et Reproductive (DSSR) et l'égalité de genre ;



Résultat 2: 140 000 individus : hommes, femmes et jeunes jouissent du libre choix d'exercer leurs droits à la SSR ;

Résultat 3 : 280 000 services en SSR de qualité, intégrés et diversifiés, dispensés et facilement accessibles :

Résultat 4 : Association leader en DSSR, performante, crédible et redevable.

La mise en œuvre de cette stratégie suppose un développement et renforcement des entités de gouvernance qui ont toujours constitué une priorité de l'AMPF.

Dans cette perspective et dans le cadre de la dynamique initiée en 2019 par le Conseil de gouvernance de l'IPPF visant à réformer la structure de gouvernance et le système d'allocation des ressources de l'IPPF, sous le slogan « L'IPPF change par choix pour le choix », l'AMPF entant qu'association membre de l'IPPF, entreprend un processus de réforme de la gouvernance avec le soutien de l'Initiative mondiale de l'IPPF.

Durant l'année 2021, la première phase du renforcement de la gouvernance de l'AMPF s'est déroulée selon plusieurs étapes à savoir :

- 1. Recrutement d'un bureau d'étude doté de tous les documents de gouvernance de l'AMPF (statuts, règlement intérieur et autres). Le bureau d'étude s'est chargé d'établir un diagnostic organisationnel approfondi de la gouvernance de l'AMPF aux niveaux national et régional comportant les éléments suivants : Analyse des différents rôles et responsabilités y compris les canaux de communication, entre la gouvernance et la direction ainsi qu'entre les instances de gouvernance, sans omettre les rôles , les relations officielles et formelles au sein de l'AMPF, y compris les pratiques informelles ayant un impact majeur sur la dynamique de sa gouvernance;
- Organisation des réunions de discussions, d'orientations et de prise de décisions, entre les membres du comité de l'AMPF chargés de ce dossier, les consultants du bureau d'études, la Directrice du Bureau Régional du Monde Arabe, et les deux coordinateurs représentant de l'IPPF;
- Elaboration du rapport final par le bureau d'étude, y compris les propositions, les recommandations et le plan d'action relatifs aux changements à opérer dans le processus de gouvernance de l'AMPF;
- 4. Elaboration du rapport synthétique de la première phase de l'AMPF demandé par l'IPPF :
- 5. Organisation d'une assemblée générale extraordinaire de l'AMPF pour valider les décisions prises lors de la première phase de l'initiative, en relation avec les changements à apporter au processus de gouvernance de l'AMPF.



Faisant suite à cette première phase, l'AMPF va procéder à la réalisation de la deuxième phase, qui sera focalisée sur l'organisation des ateliers de travail.

Les objectifs des ateliers sont principalement :

- Réviser les documents statutaires de l'AMPF (statuts, règlement intérieur, guide du membre volontaire et tous autres documents de référence) et leur actualisation sur la base des amendements décidés lors de la première phase ;
- Mener une réflexion sur le processus de mise en œuvre des dits changements et élaborer un plan d'action pour la mise en œuvre.

C'est dans ce cadre que l'AMPF lance un appel à recrutement d'un consultant (e) pour apporter un appui technique et accompagnement l'équipe de l'Association Marocaine de Planification Familiale (AMPF), pour réaliser la deuxième phase de l'initiative de renforcement de sa gouvernance.

II. Objectifs de la consultation

- 1. Faire un rapprochement entre les idées venues de la 1ère Phase (et ayant une implication sur le statut et le règlement intérieur ou le Guide du membre volontaire) avec la réglementation marocaine et les us des associations marocaines ;
- 2. Organiser des réunions de travail pour :
- Analyser, éclaircir et élaborer le processus de sélection / recrutement / nomination / élection et évaluation des membres de chaque instance de gouvernance y compris les canaux de communication entre la gouvernance et la direction et entre les instances de gouvernance, la direction et les régions, en se basant sur les propositions de la première phase de la réforme de la gouvernance de l'AMPF;
- Détailler la composition, les rôles et les attributions des membres de chaque instance de gouvernance proposée (Assemblée Générale, Bureau National, Commission de suivi-évaluation /apprentissage, Commission de Volontariat et les Comité de Soutien Régionaux...);
- 3. Réviser le contenu de l'ensemble des documents statutaires de l'association, notamment le statut, le règlement intérieur, le manuel de procédures et autres documents pertinents et disposer des dernières versions validées ;
- 4. Etablir et mettre en œuvre la nouvelle structure de gouvernance de l'AMPF.
- 5. Proposer les mesures d'accompagnement requises pour la bonne mise en œuvre avec un plan d'action adapté ;
- 6. Explorer les avantages risques et pertes de la « centralisation de l'Instance de gouvernance de l'AMPF à Rabat (par rapport à l'initiative Nationale de Développement Humaine (INDH) et les bailleurs de fonds préférant avoir une instance de gouvernance locale ou régionale.

III. Livrables attendus

1. Un schéma de structures organisationnelles des instances de gouvernance de l'AMPF avec un organigramme fonctionnel illustrant les différents rapports des I.G et des



- Instances de gestion de l'AMPF;
- 2. Un projet de statut et un projet de Règlement Intérieur de l'AMPF incluant les nouvelles orientations convenues et conformes aux réglementations marocaines et aux US des Associations marocaines ;
- 3. Le Guide de volontaire révisé et adapté aux nouvelles orientations ;
- 4. Le Manuel de procédures de l'AMPF révisé et adapté selon les nouvelles orientations ;
- 5. Un schéma du processus à suivre pour l'opérationnalisation de l'idée de l'Entreprise sociale par l'AMPF, appuyé d'une esquisse de présuppositions pour la mise en œuvre.

IV. Calendrier d'exécution :

Cette mission d'assistance technique devrait être réalisée dans les douze semaines à partir de la validation de la note méthodologique et sur la base des termes du contrat qui sera établi entre le consultant et l'AMPF.

V. Communication et suivi :

Durant les différentes phases de la consultation, le/la consultant(e) est chargé d'assurer une communication en rapport avec les éléments suivants :

- 6. Participation aux réunions de travail selon un planning préétabli (en présentiel et à distance) avec le comité de suivi de l'AMPF et de l'IPPF ;
- 7. Présentation et discussion des projets de livrable avec le comité de suivi de l'AMPF;
- 8. Présentation des différents documents révisés au comité de l'AMPF et de l'IPPF, selon les différentes étapes de révision ainsi que les documents finaux ;
- 9. Présentation des livrables par le consultant (supports électroniques en Word et en PPT et en format papier de bonne qualité) aux instances de gouvernance et à la direction de l'AMPF pour examen et décision.

VI. Qualifications et expertise requises :

Le/la consultant(e) doit avoir un profil répondant aux qualifications suivantes :

- Formation universitaire supérieure (minimum master) en sciences juridiques, administratives et/ou en gouvernance ;
- Expertise de plus de 10 ans, notamment dans les politiques publiques, les organisations territoriales et la responsabilité sociétale;
- Expertise et expérience dans le domaine de la gouvernance et du renforcement de la gouvernance correspondant aux bonnes pratiques internationales ;
- Expérience avec le secteur associatif à but non lucratif et de préférence dans le domaine des sciences sociales et/ou dans le domaine de la santé sexuelle et reproductive;



- La connaissance des réglementations statutaires et de la conformité des organisations de la société civile dans le pays sera un avantage supplémentaire;
- Maitrise de la langue française ;
- Maitrise la langue anglaise est souhaitable.

VII. Critères de selection

Les critères d'évaluation technique et financière sont les suivants :

- Portée et pertinence des services proposés ; une compréhension claire par le demandeur de la prestation demandée.
- Expérience antérieure de travail sur des missions similaires dans le domaine du développement organisationnel ou des évaluations de la gouvernance.
- Expérience de travail avec les Organisation de la Société Civile (OSC) / Organisation Non Gouvernementale (ONG).
- Une expérience ou une connaissance préalable de l'IPPF et une exposition aux associations membres de l'IPPF dans le passé constituent un avantage supplémentaire.

L'évaluation de la proposition sera basée sur la méthode de notation combinée - où l'évaluation technique reçoit une pondération de 70% et l'offre financière avec une pondération de 30%.

VIII. Contenu de la proposition

La proposition doit comprendre les éléments suivants :

- Une lettre de motivation avec une présentation du/de la candidat (e) (maximum 1 page);
- 2. Approche proposée, méthodologie et chronogramme faisant ressortir les étapes/ avec échéancier :
- 3. Description de l'expérience acquise dans le cadre d'une mission similaire, en particulier dans le domaine de la gouvernance et du développement organisationnel;
- 4. Deux lettres de recommandations ou lettres d'appréciations des parties auxquelles le consultant a fourni des prestations similaires au présent appel à candidature TDR ;
- 5. CV actualisé du consultant (e);
- 6. Ventilation du budget : la proposition financière doit présenter une ventilation détaillée des coûts des honoraires professionnels et des autres dépenses. Les estimations de coût doivent être exprimées en Dirhams.

IX. Lieu de déroulement de la consultation



En fonction des besoins de la consultation, le consultant effectuera ses investigations : au niveau du siège de l'AMPF basé à Rabat et au niveau des Sept branches régionales de l'AMPF.

X. Modalités de soumission des candidatures

Le dossier de candidature doit être envoyé par courrier porté ou par poste <u>sous pli</u> <u>fermé</u> portant l'intitulé suivant : <u>le recrutement d'une assistance technique nationale</u> <u>dans le cadre de l'initiative de renforcement de la gouvernance</u>

Le dossier de candidature doit être adressé ou déposé à l'adresse suivante :

L'Association Marocaine de Planification Familiale : 6, Rue Ibn El Kadi, BP 1217, Les Orangers, Rabat. Téléphone : 05 37 72 12 24, ampf@ampf.org.ma

Seuls les candidats sélectionnés seront contactés.

L'AMPF est un employeur respectant l'égalité professionnelle.

Le délai de dépôt des candidatures est fixé au 08 Mars 2022 avant minuit.